

DECISION DU PRESIDENT

PORTANT CRÉATION DE VACATIONS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À DES INTERVENTIONS AU SEIN DE LA MÉDIATHÈQUE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées du Président ;

VU l'arrêté du Président n°AP2022-022 du 11 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'activité culturelle et littéraire du réseau des médiathèques, Grand Paris Sud Est Avenir souhaite proposer des manifestations aux usagers de la médiathèque de Bonneuil-sur-Marne ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour l'organisation de ces manifestations ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer des vacations ;

DECIDE

ARTICLE 1:

Des vacations sont créées pour les interventions d'intervenants extérieurs dans le cadre de rencontres et de lectures au sein de la médiathèque de Bonneuil-sur-Marne, conformément au tableau ciannexé.

Informations sur l'accusé de réception				
Envoyé à	Préfecture de Créteil			
le	30/09/22			
Accusé réception le	30/09/22			
Numéro de l'acte	DC2022/783			
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220616-lmc137152-AU-1-1			



ARTICLE 2: Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 30 septembre 2022.

Pour le Président et par délégation, Le Directeur Général des Services,



Signé Fabien TASTET

Informations sur l'accusé de réception				
Envoyé à	Préfecture de Créteil			
le	30/09/22			
Accusé réception le	30/09/22			
Numéro de l'acte	DC2022/783			
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220616-lmc137152-AU-1-1			

Création de vacations dans le cadre de l'activité culturelle et littéraire du réseau des médiathèques au profit des aux usagers de la médiathèque de Bonneuil-sur-Marne

Emploi	Grade correspondant	Service	Nombre d'heures	Durée	Rémunération calculée
Agents polyvalents de médiathèque	Adjoint du patrimoine	Médiathèque- ludothèque	17h hebdomadaires hors vacances scolaires 34h hebdomadaires pendant les vacances scolaires	Du 1 ^{er} septembre 2022 au 30 juin 2023 inclus	Un taux horaire fixé à 11,07€ bruts